



EYZAHUT  
en Drôme provençale

## Procès-verbal de la séance du conseil municipal du lundi 28 novembre 2016 à 20 h 30

**MAIRIE D'EYZAHUT**  
**04 75 90 16 35**

**Date de convocation** : 22 novembre 2016

**Président** : Fabienne Simian, maire

**Présents** : Marc Aubert, Marianne Castelly, Jacques Gourabian, Jacques Holz, Françoise Laverdure, Alain Ramousse, Fabienne Simian

**Absents représentés** : David Lardan, Dominique Gourabian

**Absent** : Thomas Pourrot, Catherine Videau

**Secrétaire de séance** : Marianne Castelly

## Ouverture de séance

Madame la maire demande l'approbation du procès-verbal de la séance du 9 septembre 2016. Le conseil l'approuve à l'unanimité des membres présents.

---

### **1. Tarifs 2017 - DÉLIBÉRATION**

Les locations communales augmenteront en fonction de l'évolution des indices de révision des loyers.

Le conseil municipal ne juge pas nécessaire d'augmenter les tarifs de la piscine et du camping. Les autres tarifs subiront une hausse de 0.4 %, hausse du coût de la vie en 1 an.

Adoptée à l'unanimité.

---

### **2. Décision modificative n° 1 - DÉLIBÉRATION**

L'achat d'une lame de déneigement devient indispensable et le FPIC est plus élevé que prévu. Pour ce faire, il est nécessaire d'augmenter les crédits affectés, soit 4800 €.

Adoptée à l'unanimité.

---

### **3. Modification des statuts de la communauté de communes Dieulefit-Bourdeaux - DÉLIBÉRATION**

Madame la Maire explique au Conseil Municipal que par délibération n°61/2016 du 6 octobre, notifiée le 10 octobre, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Dieulefit-Bourdeaux a approuvé la modification de ses statuts pour se conformer aux dispositions de la loi NOTRe n°2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation territoriale de la République.

Les assemblées délibérantes des communes doivent à leur tour se prononcer sur ces modifications statutaires. Les conditions de majorité requises sont celles fixées par l'article L 5211-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Madame la Maire donne lecture des nouveaux statuts.

Le Conseil municipal approuve cette modification des statuts à l'unanimité.

---

#### **4. Demande de subvention 2017 auprès du département - DÉLIBÉRATION**

---

Lors de sa séance du 9 septembre 2016, le conseil municipal avait voté une demande de subvention auprès du département pour un montant de travaux d'étanchéité de la piscine d'un montant de 22 353.06 € HT.

Il s'avère que lors de l'envoi du dossier de demande de subvention, un nouveau devis était arrivé et donc le montant de l'ensemble des travaux a changé et se porte à 24 560 €HT, nous devons refaire une délibération pour le CD26.

Adoptée à l'unanimité.

---

#### **5. Cimetière - Demande de subvention**

---

Des travaux d'amélioration du cimetière sont envisagés pour environ 15 000 €. Une aide à 70 % pourrait nous être octroyée. Mme la maire demandera au secrétariat d'établir un prévisionnel afin de savoir si la commune peut supporter les frais qui resteraient à sa charge (environ 5 000 €) sur le budget 2017.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité cette demande de subvention si elle est possible.

---

#### **6. Mise en œuvre du RIFSEEP**

---

Madame la Maire informe l'assemblée de la mise en place d'un nouveau régime indemnitaire pour le personnel et en explique les modalités.

Elle ajoute que pour l'instant, seule Marie Tani bénéficie de la version ancienne de ce type de prime et propose de l'étendre aux autres employés communaux.

Adoptée à l'unanimité.

---

#### **7. Chemins communaux**

---

Il est nécessaire de refaire un tableau de la voirie communale (le dernier tableau date de 1983) car il y a eu des changements depuis. Un devis sera réalisé par un géomètre début 2017 mais les travaux ne seront exécutés que progressivement, en fonction des montants.

---

#### **8. Déneigement**

---

Sébastien Delleaud n'a pas souhaité reconduire la convention de déneigement établie auparavant. Il est donc proposé l'acquisition d'une lame de déneigement.

Adoptée à l'unanimité.

---

#### **9. Demande de subvention à la Région**

---

Madame la maire rappelle que 11 250 € ont été alloués pour la rénovation de la piscine dans le cadre du CDRA demandé fin 2015. Cette somme sera versée en janvier 2017.

Elle explique qu'il est possible de demander une nouvelle subvention à la région en 2017 à hauteur de 40 % pour de l'investissement. Cette aide permettrait de procéder à la rénovation de 2 locations communales (isolation, drainage, chauffage...).

Pour ces travaux il serait possible de demander également une aide au département si un conventionnement peut se faire.

La demande de subvention est adoptée à l'unanimité.

---

#### **10. Autorisation d'engagement des dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2017**

---

Madame la maire rappelle que seules les dépenses engagées non mandatées peuvent être payées lors de l'exercice suivant.

Afin de permettre d'engager de nouvelles dépenses d'investissement, Madame la maire propose

que le conseil municipal l'autorise à engager à partir du 1er janvier 2017 des dépenses d'investissement dans la limite de 25 % des crédits ouverts au budget communal de l'année 2016.

Il est précisé que cette mesure ne concerne pas les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette qui viennent à échéance avant le vote du budget et pour lesquels l'exécutif a le droit de mandater.

Adoptée à l'unanimité.

---

## **11.Déplacement du Point d'Apport Volontaire**

---

Une enquête a été lancée pour connaître l'avis des habitants sur l'éventuel déplacement des ordures ménagères.

D'après les réponses reçues à ce jour, la majorité est favorable à ce déplacement.

Si cette décision est prise, le bureau d'étude Bata Ingénierie devra proposer un nouveau projet incluant le local technique + le déplacement du PAV + l'acquisition du terrain, sans augmenter le budget prévu.

Délibération pour l'achat du terrain au meilleur prix adoptée à l'unanimité.

---

## **12.PLU intercommunal**

---

Les communes doivent se prononcer avant le 27 mars 2017 en faveur ou non d'une prise de compétence de l'urbanisme par la communauté de communes.

---

## **13.Retours du maire**

---

- Chemin menant à la STEP : à régulariser.
- SPIE : demande de devis pour passer à l'éclairage public à LEDS.
- Bulletin municipal prévu en janvier.
- Vœux : - repas des anciens le 15 janvier à l'auberge ;  
- de la commune : le 10 janvier (à confirmer).
- Courrier des Compagnons d'Eyzahut qui souhaitent utiliser le reliquat de la liquidation de l'association. 3 projets ont été retenus :
  - rénovation du four à pain,
  - réalisation d'un mur d'entraînement au tennis,
  - rénovation du village miniature.

---

## **14.CR de la commission travaux**

---

- Devis désamiantage chalet du camping.
- Nids de poules chemin des Ouvrières.
- Drains pour les locations communales.
- Enrobé du chemin menant chez les Galland réalisé (convention avec Rochebaudin signée).

---

## **15.CR de la commission tourisme**

---

- Idée de dépliant pour offre touristique.
- Projet wifi / cigale hot spot (12 €/mois).
- Local du camping : - ouverture sur demande + en cas de pluie,  
- achat tente + matelas gonflable.
- Covoiturage local : affichage d'un tableau dans le couloir de la mairie.
- Expositions printemps et JEP.
- Projet de fête des voisins (peut-être le 21 mai).

L'ordre du jour étant traité, la séance est levée à 22 h 10.